Fiche de Données de Sécurité

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION, DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE *

Nom du produit : Ferramol

Fournisseur : K+S France SAS
Zone Industrielle
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
Tel: 03 81 40 25 25

Renseignements en cas d'urgence:

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Contact FDS : info@ks-france.com

Utilisation : Appât molluscicide.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS *

Classement européen : Cette préparation n'est pas réglementée selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.

Indications de risque pour l'homme et l'environnement : Aucune.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS *

Caractéristique chimique :
Appât sous forme de granulés contenant 1 % phosphate III ferrique.

Composants dangereux :
Nom Chimique : -
No.-CAS : -
No.-EINECS : -
No.-Index : -
Symbole(s) : -
Phrase(s) de risque : -
Concentration [%] : -

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16.

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation :	En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.
Contact avec la peau :	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau. Aucune mesure particulière.
Contact avec les yeux :	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
Ingestion :	En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.
Avis aux médecins :	
Risques :	Aucun symptôme spécifique n'est connu à ce jour.
Traitement :	Traitement en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié :	Eau, mousse, produits extincteurs en poudre, dioxyde de carbone.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :	Aucun.
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :	-
Equipements spéciaux pour la protection des intervenants :	Ne pas inhaler les émanations de fumée.
Information supplémentaire :	-

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :	Pas nécessaire.
Précautions pour la protection de l'environnement :	Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Méthode de nettoyage :	Rassembler mécaniquement et à remettre dans son emballage d'origine.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE *

Manipulation :	Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.
Conseils de sécurité en cas d'incendie ou d'explosion :	Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.
Stockage :	
Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs :	Aucune mesure particulière nécessaire.
Stockage avec d'autres substances :	Ne pas stocker avec les aliments pour animaux. Ne pas stocker avec des produits alimentaires.
Informations complémentaires :	Stocker au sec.

8. PROTECTION INDIVIDUELLE

Equipement de protection individuelle :

Protection respiratoire :	Pas nécessaire.
Protection des mains :	Pas nécessaire.
Protection des yeux et du visage :	Pas nécessaire.
Protection de la peau :	Pas nécessaire.
Mesures d'hygiène :	Eviter de se toucher les yeux. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales :

Forme :	Granulé.
Coul eur :	Bleu.
Odeur :	Pratiquement inodore.

Données de sécurité :

pH à la livraison :	Non applicable avec 10 g/l d'eau : pH = 6,64
Point d'éclair :	Non applicable
Inflammation à l'état solide :	Non inflammable
Température d'inflammation :	Non applicable
Limite inférieure d'explosibilité :	Aucune
Limite supérieure d'explosibilité :	Aucune
Pression de vapeur :	Pas nécessaire
Densité en vrac :	0,8 g/cm3
Solubilité dans l'eau :	Insoluble
Viscosité I :	Non applicable
Propriétés favorisant la combustion :	Le produit ne contient aucun agent inflammable
Danger d'explosion :	Aucun danger d'explosion.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter :	Non connu.
Produits de décomposition dangereux :	Pas de produit de décomposition dangereux connu.
Décomposition thermique :	-
Réactions dangereuses :	-

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aigue :	DL_{50} aiguë par Ingestion :> 5000 mg/kg / rat / OCDE 401. DL_{50} aiguë par contact avec la peau :> 5000 mg/kg / rat / OCDE 402
Irritation de la peau :	Non irritant / lapin / OCDE 404.
Irritation des yeux :	Non irritant / lapin OCDE 405.
Sensibilisation de la peau :	Non sensibilisant.
Sensibilisation des voies Respiratoires :	Non sensibilisant.
Remarques générales :	Le phosphate ferrique possède une qualité alimentaire.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques :	Poissons : > 100 mg/l / Oncorhynchus mykiss / OECD 203 / EEC C.1 Daphnies : > 100 mg/l / Daphnia magna / OECD 202, Part. I / EEC C.2 Algues : > 100 mg/l / Scenedesmus subspicatus / OECD 201 / EEC C.3
Information écologique supplémentaire :	Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION *

Produit :	Peut être incinéré avec les ordures ménagères à condition d'observer les réglementations et après accord des exploitants et des autorités compétentes.
Emballages souillés:	Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.
Produit de nettoyage recommandé :	Nettoyer mécaniquement.
Remarques générales :	Les quantités ménagères peuvent être déposées lors de la collecte d'ordures polluantes Lire le mode d'emploi!
Code déchets :	06 13 01* Les déchets marqués avec un astérix sont considérés comme dangereux conformément à la direction 91/689/CEE sur les déchets dangereux.
Nom du déchet :	Produits phytosanitaires inorganiques, agents de protection du bois et autres biocides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
Numéro ONU	PRODUIT NON SOUMIS AUX PRESCRIPTIONS DE TRANSPORTS		
Désignation officielle de transport			
Classe			
Groupe Emballage			
Etiquette(s) de Danger			
Marquage colis			

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES *

Etiquetage selon les Directives CE : La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.
A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).
Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les Directives communautaires.

Classement de la Préparation : Non classé.

Symbole (s) : Aucun.

Phrase(s) de risque : Aucune.

Phrase(s) de sécurité :
S2 : Conserver hors de la portée des enfants.
S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S49 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]
Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Législation nationale (France) : Classification selon la décision d'homologation du Ministère de l'Agriculture :

Classement de la Préparation : Non classé.

Symbole (s) : Aucun.

Phrase(s) de risque : Aucune.

Phrase(s) de sécurité : S2 : Conserver hors de la portée des enfants.
S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S49 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Rubrique ICPE : 1155.

Autres informations réglementaires :

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases R des dangers mentionnés aux chapitres 2 et 3 : Aucune.

Origine : Cette fiche a été réalisée sur la base des informations fournies et mises à jour par le fabricant.

Les modifications sont signalées par la présence du symbole « * »

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FDdHs.doc

Utilisable en Agriculture Biologique



Ferramol®

Appât d'origine naturelle, à base de phosphate ferrique pour lutter contre les limaces et les escargots des cultures maraîchères et des grandes cultures.





Ferramol®, le 1er molluscicide utilisable en Agriculture Biologique sans restriction de forme d'application

Constitué d'une matière active unique et originale, l'orthophosphate de fer, **Ferramol®** est destiné à lutter contre les limaces et les escargots prépondérants en cultures légumières.

Un mode d'action original

Dès que **Ferramol®** est ingéré, les limaces et les escargots cessent immédiatement de s'alimenter.

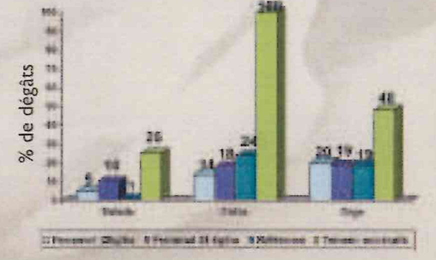
Le phosphate ferrique de **Ferramol®** provoque des changements cellulaires pathologiques dans les organes digestifs des mollusques (estomac, hépatopancréas), provoquant ainsi leur mort.

Pour mourir, les limaces se retirent dans leurs abris et ne laissent pas de traces de baves.

Une longue durée d'action

Les granulés de **Ferramol®** sont peu friables et résistent à la pluie. En présence d'humidité, ils ne se délitent pas. Leur efficacité est immédiate et la persistance d'action est d'environ 3 semaines.

Une efficacité comparable aux meilleures références





Une dégradation sans risque

Le phosphate de fer, déjà présent à l'état naturel dans le sol est transformé (ingéré ou non) en éléments fertilisants : ion phosphate et fer.

Ferramol® n'est pas toxique pour les vers de terre, les insectes et les oiseaux. Il ne présente aucun effet sur les hérissons et de nombreux autres animaux.

Ferramol® : carte d'identité

Caractéristiques
- Composition : 9,9 g/kg de phosphate ferrique
- Formulation : granulé
- N° AMM : 2020003 (Neudorff GmbH)
- Classement : sans classement

Usages homologués
- Traitements généraux.
- Traitement du sol.
- Mollusques escargots.
- Dose : 0,50 kg/100 m²

- LMR (limite maximale de résidus) : non concerné
- DAR (délai avant récolte) : non concerné
- Délai de ré-entrée : 6 heures
- Zone de non-traitement : 5 mètres



Une mise en œuvre facile

Quand ?

Ferramol® peut être appliqué tout au long de l'année dès lors qu'il est nécessaire de protéger les plantes contre les attaques de limaces et d'escargots et que les conditions climatiques sont favorables au développement de ces mollusques. Il est conseillé de l'appliquer immédiatement après les semis ou les plantations.

Comment ?

- En règle générale :
  - Répandre les granulés de **Ferramol®** en plein et uniformément sur le sol de façon préventive ou dès l'apparition des premiers dégâts.
  - **On évitera tout contact entre la plante et les granulés, particulièrement sur les salades en situation très poussante.**
  - Renouveler les applications de **Ferramol®** dès que les granulés ont été consommés.
  - Sur sol très motteux, il est recommandé de le lisser un peu pour rendre les granulés plus accessibles aux limaces et aux escargots.
- Cas particuliers :
  - Utilisation en **Agriculture Biologique** (conformément à l'annexe II B du règlement européen 2092/91 modifié) : **Ferramol®** est utilisable en Agriculture Biologique sans mode d'application particulier sous forme de poquets, il peut être utilisé en plein comme pour l'ensemble des cultures.
  - Utilisation sous serres et tunnels : Les concentrations de limaces et d'escargots sont en général très fortes au contact des plastiques avec le sol (eau de pluie ou condensation) ; **Ferramol®** pourra donc être appliqué en bordure des plastiques sur 20 à 30 cm de large à l'intérieur ou à l'extérieur des tunnels afin de mieux contrôler les populations.

Combien ?

Les doses d'emploi de **Ferramol®** peuvent être modulées en fonction de l'espèce à laquelle la culture est confrontée :

Limaces (type *Deroceras Sp.*) : 12 kg/ha

Escargots (type *Helix aspersa*) : 25 kg/ha



Conditionnement :
Sac de 25 kg
Palette de 750 kg

Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette. Respecter les précautions d'emploi.

Graphic Eclair : 01 43 30 99 99

COMPO France S.A.S.
49, avenue Georges Pompidou
92593 LEVALLOIS-PERRET Cedex
Tél.: 01 49 64 59 50 - Fax : 01 49 64 59 90
RCS Besançon 345 408 272



La sécurité d'un grand nom

FERRAMOL ®
25 kilogrammes
440009
Granulés bleus
0945003 (homologation du 11 décembre 2009)
Phosphate ferrique (9,9 g/kg)
DL_{50} > 5000 mg/kg – Xn - N
COMPO France S.A.S.

MOLLUSCICIDE UTILISE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Traitements généraux, traitements de sol :
Mollusques escargots (50 kg/ha)

EVITER TOUT CONTACT AVEC LES PLANTES

Précautions d'emploi :
Utiliser le matériel de protection
Mettre hors de portée des enfants
Ne pas boire, ni fumer
Traiter en l'absence de vent
Respecter les doses d'utilisation
Ne pas réutiliser les emballages
En cas d'urgence : Appeler le 15 (SAMU)

Produit exporté de France par IN-VIVO
et commercialisé par la Coopérative Agricole
de Nouméa Tél : 24.27.05
Site internet http://coopagri-noumea-nc.net



Ferramol®

HELICIDE

HELICIDE à base d'orthophosphate de fer



Appât d'origine naturelle pour lutter contre les limaces et escargots des cultures maraîchères et des grandes cultures.

Utilisable en agriculture biologique

A appliquer en plein et uniformément ou sous forme de poquets, sur le sol

Granulés peu friables et résistants à la pluie.

Efficace immédiatement et persistant sur trois semaines

AUCUNE INDICATION DE RISQUE POUR L'HOMME ET L'ENVIRONNEMENT

CONSERVER HORS DE LA PORTEE DES ENFANTS
CONSERVER A L'ECART DES ALIMENTS ET BOISSONS
CONSERVER UNIQUEMENT DANS LE RECIPIENT D'ORIGINE

9,9 g/kg phosphate ferrique
sous la forme de granulés